



Pense-bête

MES DÉMARCHES

- ☐ Autorisation d'exploitation (AT) → Secteur Sureté et sécurité des ERP
- ☐ Déclaration préalable (DP) → Direction Urbanisme
- ☐ Permis de construire (PC) → Direction Urbanisme
- ☐ Demande d'enseigne → Secteur Occupation du domaine public
- ☐ Chevalets, terrasses et étalages → Secteur Occupation du domaine public
- ☐ Licence : débit de boissons ; ventes à emporter → Secteur Mairies de quartier
- ☐ Circuler en centre-ville → Secteur Occupation du domaine public
- ☐ Demander un abonnement parking → Direction Mobilités
- ☐ Gestion des déchets → Direction Déchets - Économie circulaire
- ☐ Activité de restauration → Direction Salubrité - Santé publique
- ☐ S'installer en tant que non sédentaire → Secteur Occupation du domaine public

MES CONTACTS

Vos contacts privilégiés

Romain DESROCHES

Manager de centre-ville

06 31 76 07 32

romain.desroches@grandpoitiers.fr

Morganne DERBEZ

responsable du Pôle économie de proximité

07 87 27 48 61

morganne.derbez@grandpoitiers.fr

Ville de Poitiers

Direction de l'Économie, de l'Emploi et de l'Enseignement supérieur

05 49 52 35 97

VOUS AVEZ UN PROBLÈME ?

PictaVie : permet de signaler un problème sur la voie publique
(feu tricolore candélabre en panne, nid-de-poule,...)

pictavie@poitiers.fr

0 800 88 11 39

Police municipale : 05 49 41 92 85



Mon commerce à Poitiers

Guide pratique



Vous démarrez votre activité ou vous souhaitez faire des demandes supplémentaires pour votre commerce ?

Retrouvez tous les contacts utiles dans ce guide pratique.

poitiers.fr





Autorisation d'exploitation commerciale et travaux intérieurs (AT)

Les travaux qui conduisent à la création, l'aménagement ou la modification d'un établissement recevant du public (déplacement de cloisons, modification des accès, changement de destination d'une cellule commerciale, etc.) nécessitent une autorisation de la Ville de Poitiers.

DOSSIER À DÉPOSER À :

> **Mission Relations aux habitants et aux usagers / Proximité - Tranquillité Publique**
Secteur Sureté et Sécurité des ERP
5, rue de Puygarreau, 86000 Poitiers
05 49 30 21 53
relations.habitants.usagers@grandpoitiers.fr

DÉLAI DE RÉPONSE :

> **4 mois (maximum après dépôt du dossier)**
L'AT est obligatoire même si aucuns travaux ne sont réalisés. En cas d'implantation dans le secteur patrimonial remarquable une DP peut être nécessaire (voir ci-dessous).
La procédure concerne également les boutiques éphémères.

Déclaration préalable et travaux extérieurs (DP)



Toutes modifications extérieures (ravalement, remplacement de menuiseries, pose de stores, peinture...) nécessitent la constitution d'un dossier qui doit être soumise à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

DOSSIER À DÉPOSER À :

> **Direction Urbanisme - Habitat - Foncier**
Hôtel de Ville, 15, place du Maréchal-Leclerc, 86000 Poitiers
05 49 52 35 96
instruction.urbanisme@grandpoitiers.fr

DÉLAI DE RÉPONSE :

> **3 mois (maximum après dépôt du dossier)**
En cas de dépôt d'une Déclaration préalable (DP), il conviendra de déposer un dossier d'Autorisation de travaux (AT) en parallèle. Un permis de construire (PC) pourra regrouper la DP et l'AT.

Demande d'enseigne

L'autorisation d'enseigne (pose, modification, changement) est à déposer en mairie.

DOSSIER À DÉPOSER À :

> **Mission Relations aux habitants et aux usagers**
Secteur Occupation du Domaine Public
Hôtel de Ville, 15, place du Maréchal-Leclerc, 86000 Poitiers
05 49 52 37 58
occupation.domaine.public@poitiers.fr

DÉLAI DE RÉPONSE :

> **2 mois (maximum après dépôt du dossier)**
Toute enseigne supérieure à 12 m² et soumise à la Taxe Locale de Publicité Extérieure (TLPE).

Obtenir une licence : débit de boissons et/ou vente à emporter

Déclaration à effectuer pour toute activité de vente à emporter ou dans le cas de vente d'alcool sur place ou à emporter.

DOSSIER À DÉPOSER À :

> **Mission Relations aux habitants et aux usagers**
Secteur Mairies de quartier
Hôtel de Ville, 15, place du Maréchal-Leclerc, 86000 Poitiers
05 49 30 22 02
service.population@grandpoitiers.fr



Occupation du domaine public

Toute occupation du domaine public nécessite une autorisation préalable. Celle-ci peut concerner l'installation de panneaux publicitaires, porte-menus, terrasses, étalages et tout autre encombrement des voies publiques.

DEMANDE À FAIRE AUPRÈS DE :

> **Mission Relations aux habitants et aux usagers**
Secteur Occupation du Domaine Public
Hôtel de Ville, 15, place du Maréchal-Leclerc, 86000 Poitiers
05 49 52 37 58
occupation.domaine.public@poitiers.fr



DÉLAI DE RÉPONSE :

> **2 mois (maximum après dépôt du dossier)**
Toute installation est assujettie au paiement d'une taxe établie par mètre carré d'occupation.



Future activité de restauration

Au sein d'un local commercial où sont effectuées des préparations culinaires, un système d'extraction de l'air est indispensable pour évacuer fumée et odeurs, pour respecter les normes d'hygiène.

DEMANDE À FAIRE AUPRÈS DE :

> **Direction Salubrité - Santé publique**
Pôle Santé environnementale et salubrité, Hygiène Publique
Hôtel de Ville, 15, place du Maréchal-Leclerc, 86000 Poitiers
05 49 52 36 15
salubrite.sante.publique@grandpoitiers.fr

Il est également obligatoire de faire une demande de contrat de déversement permettant de définir les modalités de déversement des eaux usées assimilables à des rejets domestiques (eaux grasses issues des cuisines).

DEMANDE À FAIRE AUPRÈS DE :

> **Direction Eau - Assainissement**
Hôtel de la Communauté urbaine, 84, rue des Carmélites, 86000 Poitiers
05 49 52 37 29
mon-eau@grandpoitiers.fr

Circuler en centre-ville



L'accès en centre-ville est réglementé. L'accès par les bornes est donné aux ayant droits qui se voient délivrer un badge et une vignette annuelle.

DEMANDE À FAIRE AUPRÈS DE :

> **Mission Relations aux habitants et aux usagers**
Secteur Occupation du Domaine Public
Hôtel de Ville, 15, place du Maréchal-Leclerc, 86000 Poitiers
05 49 52 37 58
occupation.domaine.public@poitiers.fr

Demander un abonnement ou acheter des tickets parking

Il existe plusieurs types d'abonnements valables dans les parkings gérés par Grand Poitiers Communauté urbaine. Vous avez aussi la possibilité d'acheter des tickets de stationnement pour les offrir à vos clients.

DEMANDE À FAIRE AUPRÈS DE :

> **Direction Mobilités**
Hôtel de la Communauté urbaine, 84, rue des Carmélites, 86000 Poitiers
05 49 30 81 64
mobilities@grandpoitiers.fr



Gestion de vos déchets

Toute activité commerciale relève d'une gestion spécifique des déchets, compte tenu des volumes et des types de déchets générés.



CONTACT :

> **Direction Déchets - Économie circulaire**
Hôtel de la Communauté urbaine, 84, rue des Carmélites, 86000 Poitiers
05 49 52 37 98
dechets.economie.circulaire@grandpoitiers.fr

S'installer en tant que non sédentaire



Toute activité de commerce ambulant proposant des services ou produits de façon itinérante (commerce sur des marchés ou de restauration à emporter) requiert une autorisation spécifique liée à cette occupation du domaine public.

DEMANDE À FAIRE AUPRÈS DE :

> **Mission Relations aux habitants et aux usagers**
Secteur Occupation du Domaine Public
Hôtel de Ville, 15, place du Maréchal-Leclerc, 86000 Poitiers
05 49 52 37 58
occupation.domaine.public@poitiers.fr

L'association des commerçants Poitiers Le Centre

05 49 60 98 22
contact@poitierslecentre.fr

